



**Commune de Sainte Bazeille**  
**MAIRIE**

25 avenue du Général de Gaulle  
BP 18  
47180 Sainte Bazeille  
Tel 05 53 94 40 28  
Fax 05 53 94 27 85  
contact@mairie-sainte-bazeille.fr

Liberté - Égalité - Fraternité

Conseil Municipal du  
**lundi 17 décembre 2007**

**Département de Lot-et-Garonne**  
**Arrondissement de Marmande**

***Avenant à la convention CLSH***

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention signée avec l'IFAC 47 concernant le Centre de Loisirs pour l'exercice 2007.

12 Pour  
01 Contre

***Avenant à la convention CLAE***

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention signée avec l'IFAC 47 concernant le CLAE pour l'exercice 2007.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

***Décision modificative n° 3 budget primitif Commune***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les avenants de fonctionnement concernant la crèche, le CLAE et le CLSH pour un montant de :

- CLSH : 16 200 €
- CLAE : 7 130 €
- Crèche : 2 000 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

***Gestion Centre de Loisirs sans hébergement***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de confier la gestion du CLSH pour les années 2008, 2009 et 2010 à l'IFAC 47
- accepte le projet de convention avec l'IFAC 47

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

***Gestion du CLAE***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de confier la gestion du CLAE pour les années 2008, 2009 et 2010 à l'IFAC 47
- accepte le projet de convention avec l'IFAC 47

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### ***Travaux d'installation de chauffage à l'Église***

Suite à la nécessité d'installer un chauffage à l'Église, et suite à l'affichage d'avis de mise en concurrence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de l'entreprise SNTBI pour un montant de 14 376.00 € HT soit 17 193.70 € TTC.

- SDM (47120 Ste Colombe de Duras) 16 531.00 € HT
- SNTBI (21000 Dijon) 14 376.00 € HT
- MORGAN ROY (77139 Etrepilly) 17 952.00 € HT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### ***Convention financement travaux de chauffage à l'Église***

En raison des travaux d'installation de chauffage à l'Église, il y a lieu de signer une convention avec l'évêché pour fixer notamment la participation au coût des travaux engagés par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le projet de convention entre la Commune et l'évêché.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### ***Convention de partenariat***

- la Commune prend en charge la maîtrise de l'ouvrage
- en contrepartie, l'évêché s'engage à apporter une participation financière de 14 376.00 € HT sous forme d'une subvention payable en 2 fois (50% au lancement des travaux et 50 % à la fin des travaux).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### ***Convention corps des Sapeurs-Pompiers de Sainte Bazeille***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte :

- le projet de convention avec le SDIS
- la mise à disposition de l'espace couvert de l'ancienne usine « Aquibois » pour entreposer du matériel (bateaux).

Le Conseil Municipal précise que cette mise à disposition se fera à titre gracieux.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### ***Renouvellement des conventions et de maintenance de logiciels***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de renouveler le contrat d'abonnement aux logiciels SISTEC notamment Améthiste (gestion des cimetières)
- de renouveler le contrat d'abonnement au logiciel MICROBIB (gestion de la bibliothèque).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### ***Modification de l'intérêt communautaire***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de modifier le tableau de classement des voiries transférées à la CCVG
- précise que cette modification entraînera une réévaluation du calcul du transfert de charge pour les communes concernées
- décide d'intégrer dans la compétence économique la zone d'activité de la Gautrenque à Tonneins et la nouvelle zone qui sera réalisée dans le prolongement de la ZAC de La Plaine dénommée « espace d'activités La Plaine 2 ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### ***Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, compte tenu des différentes périodes d'exercice de la fonction de trésorier :

- de demander le concours de Madame Bedin du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2007
- de demander le concours de Monsieur Albouy pour assurer les prestations de conseil à compter du 1<sup>er</sup> Février 2007
- de leur accorder l'indemnité de conseil au taux plein
- de leur accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### ***Travaux en régie***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter les travaux en régie aux programmes suivants de la section « investissement de l'exercice 2007 » pour un montant total de :

- travaux voirie	art. 23 135	10 260 €
- travaux bâtiments	art. 23 131	20 230 €
	Total	30 490 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### ***Salle des arts martiaux devis 2<sup>ème</sup> tranche***

Cette 2<sup>ème</sup> tranche comprend la réalisation d'un bureau et d'un couloir reliant les vestiaires de la Salle de sports à la Salle des arts martiaux.

Les travaux de maçonnerie et de menuiseries seront réalisés en régie. Suite à l'appel d'offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue le lot construction métallique à l'entreprise BERTO (47200 Marmande) pour un montant de 14 000 € HT.

- BERTO	14 000 € HT
- CADOREL	16 510 € HT
- GAUSSOU	14 980 € HT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### ***Assainissement participation raccordement à l'égout***

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier la formulation de la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) de 550 € par maison individuelle et pour tout immeuble raccordé.

Cette redevance s'ajoutera au versement de la Taxe Locale d'Equipeement (TLE) et aux frais de branchements particuliers (450 € délibération du 23 décembre 2002).

Pour les opérations de lotissement et d'immeuble collectif, la PRE sera dégressive :

- de 3 à 5 lots            500 € / unité d'habitation
- de 6 à 12 lots        450 € / unité d'habitation
- de 12 à 25 lots       400 € / unité d'habitation
- de 25 lots            350 € / unité d'habitation

Cette décision prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### ***Modification de la TLE***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer ces nouveaux barèmes de TLE à partir du 18 décembre 2007

- locaux d'habitations individuelles : 3%
- locaux d'habitations pour sociétés immobilières : 3 %
- locaux commerciaux : 2 %
- locaux à usage agricole : 1 %

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### ***Acquisition de tentes parapluies***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de VEDIF pour un montant de 4 850 €

- VEDIF                :     4 850 €
- MASTERTENT        :     7 938 €
- TRIGANO            :     5 004 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### ***Révision des tarifs municipaux pour 2008***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'adopter les tarifs des régies suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

- Repas :
- Repas cantine                    2.20 €
  - Repas centre de loisirs        3.00 €
  - Repas à domicile                7.20 €

Locations :

- Salle des fêtes (été Bazeillais)    146.00 €
- Salle des fêtes (été extérieurs)    243.00 €
- Salle des fêtes (hiver Bazeillais)   185.00 €
- Salle des fêtes (hiver extérieurs)   300.00 €
- Centre social (été Bazeillais)       82.00 €
- Centre social (été extérieurs)      115.00 €
- Centre social (hiver Bazeillais)    100.00 €
- Centre social (hiver extérieurs)    132.00 €
- Cuisine                                50.00 €

Droits de place :

- Camion outillage	60.00 €
- Camion magasin	60.00 €
- Camion pizza	250.00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

***Choix entreprises restructuration extension écoles primaires 2<sup>ème</sup> tranche***

Le Conseil Municipal, après procédure d'appels d'offres, décide d'attribuer les lots suivants :

- N° 1 Gros œuvre : SAC pour un montant de 116 103.00 € HT
- N° 2 Charpente-couverture-zinguerie : RAPIN pour un montant de 108 041.38 € HT
- N° 3 Etanchéité : PROCIBA pour un montant de 14 866.50 € HT
- N° 4 Menuiseries extérieures : GES pour un montant de 114 726.00 € HT
- N° 5 Menuiseries bois : CESA pour un montant de 35 206.08 € HT
- N° 6 Plâtrerie : CAPSTIL pour un montant de 23 045.70 € HT
- N° 7 Carrelages : CAPSTIL pour un montant de 14 472.75 € HT
- N° 8 Plomberie : BADIE pour un montant de 45 025.00 € HT
- N° 9 Electricité : ACEP pour un montant de 44 526,60 € HT
- N° 10 Peintures : DECOPEINT pour un montant de 32 638.90 € HT
- N° 11 Revêtement de sol : GUENNEC pour un montant de 16 728.05 € HT
- N° 12 Faux plafond : MAINVIELLE pour un montant de 21 781.60 € HT
- N° 13 Voirie : EUROVIA pour un montant de 96 566.06 € HT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.